



Passer par une entreprise (coupe la route)

Par njuzyck

Bonjour,
chaque jour pour me rendre au travail, je traverse une entreprise dont les portes d'entrée et sortie restent ouverte tout au long de la journée; je passe en tant que piéton. aujourd'hui un homme m'a interpellé (après 4 ans) précisant que c'est un site industrielle et que cela est interdit. Que si je recommence il y a des caméra il devra "le signaler"

ma question est la suivante : les portes sont toujours ouvertent, et aucun panneau interdiction d'entrée au non employé est présent ...

Est ce que je suis dans mon droit lorsque je passe par cette entreprise ??

dans l'attente de votre retour,

Par yapasdequoi

Bonjour,
Même si la porte reste ouverte, seuls les employés ont le droit d'entrer sur ce terrain privé.
Il doit y avoir un panneau juste à côté de l'entrée ...

Par njuzyck

et si aucun panneau est présent ? qu'en pensez vous ?

Par yapasdequoi

C'est une propriété privée, donc interdit de traverser sans autorisation du propriétaire (ou du garde)